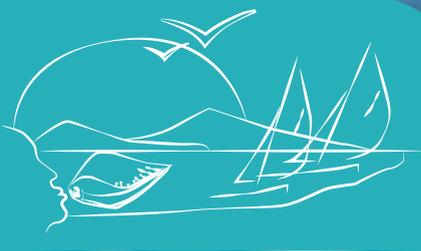


An blan dé zyé

Bulletin Municipal de la Ville de Sainte-Anne

DÉCRYPTAGE :

RAPPORT DE GESTION DE LA VILLE 2009-2014



NUMÉRO SPÉCIAL

MARS / AVRIL / MAI 2017

L'ÉDITO DU MAIRE

p2

**UNE GESTION DU
PERSONNEL CLIENTÉLISTE**

p3

**LES RÈGLES DE LA COMMANDE
PUBLIQUE BAFOUÉES**

p4

**LA FAUSSE BONNE IDÉE DU
RÉSEAU TRÈS HAUT DÉBIT**

p5

**À QUOI ONT SERVI LES
29 MILLIONS DE DETTES CRÉÉS
PAR L'ANCIENNE ÉQUIPE ?**

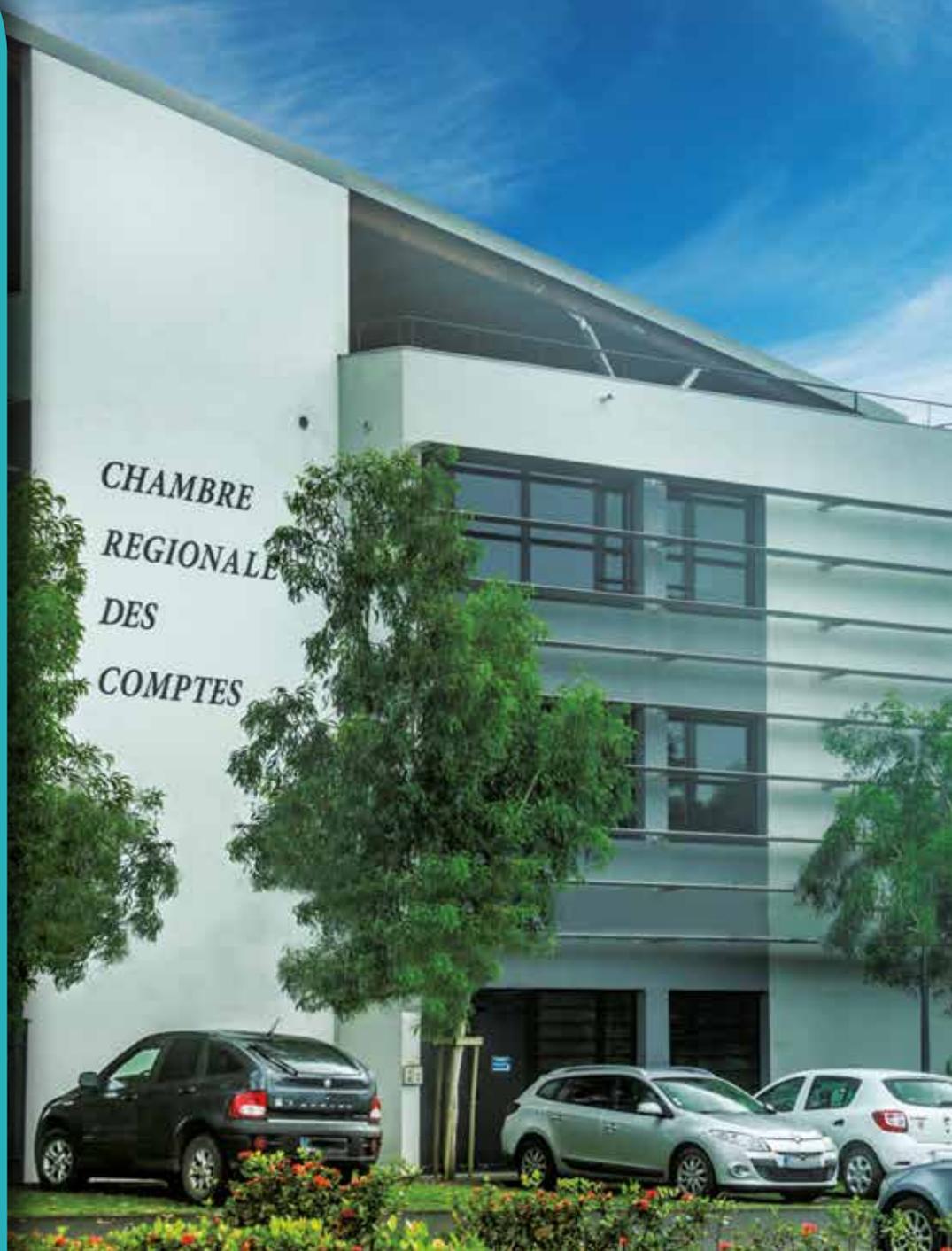
p6

**ÉCLAIRAGE : POURQUOI
L'AJUSTEMENT DES TAUX
D'IMPOSITION ?**

p7

**UN PLAN DE REDRESSEMENT
SANS PRÉCÉDENT POUR
LA VILLE**

p8



ÉDITO DU MAIRE

Le rapport de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) de la Guadeloupe portant, sur l'examen de la gestion de l'ancienne gouvernance a été présenté lors du Conseil municipal du 8 février 2017. Ce document de 61 pages analyse principalement la qualité, la fiabilité de la tenue des comptes et pointe la forte dégradation de la situation de Sainte-Anne sous l'ancienne mandature.

Aujourd'hui, ce sont les magistrats financiers qui font le triste constat du désastre dans lequel l'ancien exécutif a plongé notre commune. Il s'agit là d'un verdict sans appel !

Sous la période considérée de 2009 à 2014, la CRC met en exergue de nombreux points lourds de conséquences négatives pour la ville, dont :

- un endettement excessif sans réalisation significative qui le justifie,
- des règles de la commande publique bafouées,
- une gestion des ressources humaines clientéliste,
- un projet de réseau « très haut débit » mal conçu,
- des débats d'orientations budgétaires non conformes,
- des documents budgétaires absents ou incomplets.



Il ne s'agit là que de quelques exemples développés au travers des articles de ce bulletin ponctués par des illustrations

« chif pa ka manti » !

Mon équipe et moi avons mis en oeuvre un plan de redressement fiable, crédible pour notre ville présenté ici dans ce numéro spé-

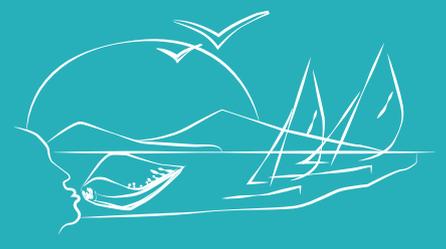
cial et nous avançons confiants vers un assainissement de la situation.

Face au désastre laissé par l'ancien exécutif, mais déterminés à sauvegarder notre ville, nous nous sommes mis au travail avec sérieux et abnégation dès notre élection.

Plus que jamais avec vous et pour vous, nos actions sont pensées, structurées, programmées et malgré un contexte difficile et des moyens limités nous répondons aux urgences, nous redressons la ville et préparons l'avenir. Aujourd'hui, Sainte-Anne est d'ores et déjà relancée.

Christian BAPTISTE
Maire de Sainte-Anne

Directeur de la publication : Christian Baptiste
Responsable de la rédaction : Charly Sahaï
Rédaction : Phillipe Troupé, Valérie Hugues, Charly Sahaï
Photos : Vydian Lamie et Clessy Blanquet
Conception : Ville de Sainte-Anne
Réalisation : Blue Marine
Impression : Com Iles
12 000 exemplaires



UNE GESTION DU PERSONNEL CLIENTÉLISTE

En la qualifiant de «clientéliste» dans son rapport, la CRC démontre que l'ancienne équipe a utilisé «la gestion du personnel» comme levier de favoritisme pour augmenter son pouvoir politique et sa sphère d'influence. Cette pratique avait un seul but, encore une fois, faire de l'électoratisme.

Mais concrètement, cette gestion RH clientéliste a-t-elle pénalisé les Saintannais ?

Malheureusement «oui» et pour plusieurs raisons : la gestion clientéliste a favorisé arbitrairement une infime partie de la population et a créé de fait, des déséquilibres, des discriminations.

Cette pratique délictueuse, sous fond de position politique, ne respecte ni les fondements de notre République, ni les devoirs de toute institution publique respectable. Elle va à l'encontre de l'égalité des chances, la valeur du travail et la reconnaissance au mérite reconnues et encouragées par notre société.

Par ailleurs, cette gestion RH clientéliste a totalement désorganisé et a rendu contre-performante l'administration communale. Exemple : certains effectifs par catégorie d'agents étant sur ou sous-représentés par rapport aux besoins de la commune pour mener à bien ses missions.

En 2014, on dénombrait seulement 13 agents

de catégorie A soit un ratio de 2,34% de l'effectif total alors que cette catégorie représentait 6,42% des effectifs au niveau national. A contrario la catégorie C comptait 480 agents soit 86,49% de l'effectif total et 4 points de plus que la moyenne nationale. Enfin durant l'année électorale de 2013, la CRC a recensé un pic de recrutements inhabituel et suspect s'élevant à plus de 110 embauches sur une année : 99 recrutements contractuels et 15 recrutements directs.

La CRC aborde aussi l'aspect des échanges entre la commune et les organismes paritaires, qu'elle estime trop rares et limités. Selon le rapport toujours, il ressort que le Comité Technique Paritaire (CTP) ne s'est réuni qu'une seule fois par an en 2009, 2010 et aucunement en 2011. Quant au Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT), il s'est réuni pour la première fois en mai 2015.

On peut en conclure que le dialogue social n'était tout simplement pas un souci de l'ancienne équipe, et s'interroger sur l'efficacité de ses pratiques : comment rendre une administration performante sans tenir compte des organismes paritaires ? Comment créer une culture administrative efficace sans placer l'agent au cœur du dispositif ?

EVOLUTION DES EFFECTIFS

Catégories	2012	2013	2014	% /sur effectif 2014	% moyenne nationale
A	7	10	13	2,34 %	6,42%
B	30	28	28	5,04 %	-
C	478	473	480	86,49 %	82,09%
Contractuels	35	99	34	6,13 %	-
Effectif total	550	610	555	100%	-

Source : Rapport de gestion CRC



LES RÈGLES DE LA COMMANDE PUBLIQUE BAFOUÉES

La Chambre Régionale des Comptes consacre une part importante de son rapport à la question de la commande publique. Sans détour, elle conclut page 46 par « les principes d'accès à la commande publique, d'égalité de traitement des candidats et de transparence des procédures ne sont pas mis en oeuvre par la commune de Sainte-Anne ».

La CRC cite en exemple pas moins de 5 procédures de marchés pour lesquelles les principes de la commande publique opposables à tous marchés n'ont pas été respectés.

Au vu de la récurrence du non-respect des règles d'équité et de transparence, on peut en déduire qu'il s'agit d'une pratique volontaire ayant deux objectifs principaux :

- Limiter l'accès de certains candidats à la commande publique,
- Favoriser les titulaires précédents par des procédures imprécises, des cahiers des charges incomplets et des délais de réponse trop courts (délais constatés : 10 jours à 20 jours maximum).

La CRC renforce ses propos en expliquant que le recours au fractionnement de l'achat public et aux marchés à procédure adaptée (MAPA), favorise de multiples attributions au même prestataire et limite l'accès à la commande publique pour les entreprises de toute taille susceptibles de répondre aux appels d'offres dépassant un certain montant.

Ces pratiques ont privé la commune de Sainte-Anne d'un large panel de prestataires, mais surtout d'économies substantielles obtenues grâce aux tarifs compétitifs liés au volume d'achat.

Fort de ces constats, la CRC a fait des recommandations précises : la mise en place de procédures régulières (délais de réponse suffisants, mention des quantités sur le bordereau des prix...), mise en place de procédures permettant des économies d'échelle (augmenter la durée des marchés à 3 ans). Dès notre arrivée, nous avons immédiatement mis en oeuvre des procédures adéquates.



LA FAUSSE BONNE IDÉE DU RÉSEAU TRÈS HAUT DÉBIT À SAINTE-ANNE

La mise en place du réseau Très Haut Débit (THD) était au départ une idée portée par la commune, idée qui s'est finalement révélée désastreuse.

En effet et jusqu'à ce jour Sainte-Anne est la seule commune de France qui supporte sur ses fonds propres un tel type de projet considéré par tous comme trop coûteux et surdimensionné.

Sa gestion nécessitait une véritable vision stratégique articulée autour d'une planification technique et organisationnelle définie, une maîtrise budgétaire mais surtout l'adhésion de multiples cofinanceurs fiables et d'autres partenariats institutionnels.

Des ressources financières mal évaluées

L'essence du projet a connu des complications, puisque le budget prévisionnel de 3,7 millions d'euros en 2010 a atteint plus du double, soit 6,45 millions d'euros de besoins en financement.

Malgré tous les aléas relatifs aux ressources prévisionnelles, l'ancienne équipe a décidé de poursuivre ce projet.

Des retours sur investissement surestimés

Si les prévisions de dépenses réévaluées sont conformes, les recettes et la rentabilité du projet sont maintenant mises à mal : le nombre de clients a été

surévalué et les résultats sont largement inférieurs au prévisionnel. En effet, on recense seulement 625 abonnés au lieu des 2 551 prévus en 2015. D'après le rapport de la CRC, ce manque de clientèle s'explique par une offre de services peu attractive et des tarifs supérieurs à la concurrence.

La clientèle actuelle est majoritairement constituée de foyers ou d'entreprises situés en zones non couvertes par d'autres opérateurs.

Concernant les conditions d'attribution du marché et la pertinence du choix de l'opérateur partenaire, elles restent aujourd'hui toujours très obscures...

Une réelle analyse financière du projet THD de 2009 à 2015 est impossible car toutes les dépenses de la SPL ont été supportées et diluées dans le budget global de la commune et cela contribue à l'insincérité du budget communal. Pour les magistrats, la SPL* est une coquille vide.

La nouvelle équipe municipale a néanmoins pour objectif de ne pénaliser ni les abonnés ni les finances de la ville. C'est pourquoi, des échanges sont en cours avec nos partenaires privés et publics, afin de rendre viable cette opération pour qu'elle soit profitable à tous les Saintannais.

*La ville de Sainte-Anne en collaboration avec la ville de Saint-François, a créé une Société Publique Locale (SPL) nommée « Sainte-Anne 2.0 » pour gérer l'exploitation du réseau THD.



À QUOI ONT SERVI LES 29 MILLIONS DE DETTES CRÉÉS PAR L'ANCIENNE ÉQUIPE ?

Sans les conclusions du présent rapport de la CRC, il aurait été aisé de croire, comme le sous-entend l'ancien maire, que les finances de la ville de Sainte-Anne ont été parfaitement gérées. Il n'en est rien.

Éléments et chiffres à l'appui :

- les dépenses d'équipement en dessous de la moyenne des communes de la même strate,
- une trésorerie insuffisante financée par les dettes envers les fournisseurs,
- un endettement bancaire croissant et excessif,
- des marges de manœuvre réduite.

« Où sont donc les investissements prévus ? »

Quelle réalité ont voulu montrer les magistrats de la CRC ?

De 2009 à 2014, période examinée, les investissements de la commune ont été inférieurs aux communes de même strate et pourtant durant cette même période, Sainte-Anne n'a jamais autant emprunté aux banques. « Gabegie ! » diront les analystes financiers.

La conclusion est que ces emprunts n'ont pas servi à l'investissement mais au fonctionnement, au train de vie de la collectivité. En d'autres termes, durant la période de 2009 à 2014, la collectivité a contracté un crédit de près de 20 ans pour assurer son quotidien. Ce type de pratiques malhonnêtes a hypothéqué l'avenir de notre commune car l'argent du contribuable n'a pas été utilisé à bon escient.

« Une trésorerie insuffisante financée par les dettes envers les fournisseurs. »

En choisissant de ne pas payer certains fournisseurs la

commune s'est créée de 2009 à 2014 une trésorerie fictive. Celle-ci s'est avérée insuffisante compte tenu des dettes aux chapitres fonctionnement.

Un endettement bancaire croissant et excessif

Il s'agit là, d'un des points les plus graves, une erreur qui pénalisera encore longtemps les finances communales. Ce titre explique que le niveau d'endettement de la commune est élevé et a été excessif ces dernières années. En 2014, la ville doit près de 29 millions d'euros, cet endettement n'est pas à la hauteur des équipements structurants produits.

Parallèlement au niveau d'endettement, la réalité budgétaire est brutale, alors qu'en 2009, les charges financières de la dette représentaient déjà 2,2 millions d'euros, en 2014, elles atteignaient 3,76 millions d'euros. Avec un tel niveau d'annuité en 2014 et sachant que les charges financières sont obligatoires, la commune était déjà dans une bien mauvaise posture financière dès l'exercice 2011. L'augmentation continue des annuités est un signal d'alerte évident qui visiblement n'a jamais été pris en compte par l'ancienne gestion.

Des marges de manœuvre réduites

La réduction des marges de manœuvre est le fruit des erreurs de gestion précitées et c'est malheureusement un héritage qu'il a fallu endiguer pour la nouvelle équipe arrivée en 2014.

Une question pourrait résumer cette partie sur les finances : comment, après avoir tant emprunté, tant endetté une commune, sans en contrepartie avoir investi un minimum pour le bien-être d'une population, peut-on encore se prétendre gestionnaire ?

EVOLUTION DE LA DETTE



	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Encours de dette	19,3 M€	21,72 M€	25,01 M€	26,93 M€	29,64 M€	28,90 M€

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Intérêts (a)	696 237 €	655 713 €	760 666 €	787 453 €	917 912 €	1 022 981 €
Capital (b)	1 521 519 €	1 574 834 €	1 709 931 €	2 073 992 €	2 287 477 €	2 740 063 €
Annuités (a+b)	2 217 756 €	2 230 547 €	2 470 597 €	2 861 445 €	3 205 389 €	3 763 044 €

ÉCLAIRAGE : POURQUOI L'AJUSTEMENT DES TAUX D'IMPOSITION ?

L'ajustement des taux de fin d'année résulte du rétablissement de l'équité fiscale demandée par la Chambre Régionale des Comptes (CRC), suite aux observations du rapport sur la gestion de la ville entre 2009 et 2014. Éléments de compréhension.

Un ajustement obligatoire et nécessaire.

Conséquence de la dégradation de situation financière de la ville, avec notamment un endettement croissant entre 2009 et 2014, la municipalité devait trouver de nouvelles recettes, comme l'a recommandé la CRC.

Dans un premier temps, des efforts rigoureux ont permis l'élargissement de l'assiette fiscale, autrement dit l'élargissement de l'éventail sur lequel les impôts s'appliquent, en augmentant de plus d'un million d'euros ses ressources. Un effort auquel les contribuables participent directement puisqu'à la demande de la CRC, le préfet a dû augmenter les taux d'imposition. Ainsi la taxe d'habitation est passée à 27,14% et la taxe foncière bâtie à 23,50%. Ces taux restent conformes à la moyenne des communes de la même strate.

D' « anciens nouveaux » contribuables.

Pourquoi cette formule ? Dorénavant, certains contribuables qui ne payaient pas leurs impôts voient leur participation régularisée. En effet, plusieurs cas sont soulevés.

Le premier étant les contribuables espérant passer entre les mailles du filet : soit le propriétaire ne déclare pas ses impôts, soit il construit sans permis et

subit alors un redressement fiscal, pouvant courir sur plusieurs années. Il existe aussi celui qui déclare un logement alors qu'il en possède plusieurs et effectue des locations non déclarées. Grâce aux recoupements des allocataires de la CAF, les services fiscaux ont pu effectuer de nombreuses régularisations. Les terrains familiaux en indivision sont aussi un sujet épineux. Tout simplement parce que le cadastre ne connaît souvent qu'une seule personne que les services fiscaux imposent pour l'ensemble des constructions établies sur la propriété. Le contribuable a peu de marges de manœuvre : soit il demande aux autres membres concernés par l'indivision de se faire connaître auprès des services fiscaux, soit il régularise sa situation auprès des dits services en communiquant les noms des autres membres de sa famille. Autre exemple, le contribuable qui bénéficiait jusqu'ici des parts fiscales des enfants qu'il avait à charge. En perdant ses parts fiscales, son quotient et sa cotisation fiscale s'en trouvent augmentés. Enfin autre cas, le propriétaire ayant réalisé des travaux d'agrandissement et d'embellissement (piscine par exemple) verra également sa taxe foncière évoluer fonction de sa valeur locative.

En conclusion, malgré des taux d'imposition restant globalement en accord avec la moyenne départementale, il s'agit là d'évolutions et d'efforts pour tout un chacun qui permettront dans un avenir proche de parvenir à une situation financière saine tout en répondant aux attentes d'équité fiscale de l'ensemble de la population saintannaïse.



UN PLAN DE REDRESSEMENT SANS PRÉCÉDENT POUR LA VILLE

Afin d'assurer à Sainte-Anne l'avenir qu'elle mérite, un plan de redressement a été bâti par l'équipe actuelle intégrant également les recommandations de la CRC. En voici les grandes lignes.

- ✓ **La signature de convention** avec les services du Cadastre : entre 2014 et 2015, plus d'un million d'euros de recettes fiscales ont ainsi pu être récupérés.
- ✓ **L'installation et la réunion de la commission communale des Impôts directs** : cette institution a un rôle fondamental dans la gestion des bases locatives des impôts des ménages. La prochaine réunion est prévue courant Mars 2017 afin d'étudier une trentaine de dossiers.
- ✓ La renégociation avec l'AFD (Agence Française de Développement) de 14 millions d'euros de dette.

Économie réalisée
en **2016 : 656 417 €**

Économie prévue
en **2017 : 1,5 M€**

Économie prévue
en **2018 : 1,1 M€**

- ✓ **La conception d'un règlement de la commande publique**, d'une charte de déontologie et la centralisation des achats sur le service des moyens généraux.
- ✓ **La gestion des ressources humaines** : un organigramme fonctionnel a été conçu par la collectivité et voté en mai 2016, de même, la masse salariale a été structurée afin d'améliorer la gestion du personnel. Elle a été réduite avec une évolution de -822 785 euros entre 2014 et 2016. L'optimisation des contractuels a été réalisée, certains contrats n'ont pas été reconduits.
- ✓ **La gestion des carrières** : un plan de formation est en cours de réalisation avec le CNFPT et les organisations syndicales. Le service de Formation et Gestion Prévisionnelle des Emplois, des Effectifs et des Compétences a été créé au sein de la collectivité.
- ✓ **L'application effective de la taxe de séjour** en recherchant les personnes profitant des installations publiques qui ne s'acquittent pas de cette taxe. En 2016, le travail des services municipaux a permis de recouvrer plus de 400 000 euros.
- ✓ **L'application de la taxe sur la publicité extérieure** qui servira à mieux réguler la publicité sur le territoire grâce à la participation financière des annonceurs.
- ✓ **L'élaboration d'un débat d'orientations budgétaires** disponible en mairie et présentant les axes prioritaires de l'action municipale, le contexte financier, les différents ratios relatifs à l'autofinancement, la dette, la fiscalité, la masse salariale de la collectivité et une projection à court et moyen terme, gage de la transparence de la gestion de l'équipe municipale.
- ✓ **La mise en place d'une procédure sur l'attribution et le suivi des subventions** : les demandes de subventions sont dorénavant traitées en commission (culture ou sport selon l'objet) puis validées par le Conseil municipal.

Consultez le
rapport de
la CRC



RÉUNIONS DE PROXIMITÉ : LES DÉCODEURS CITOYENS

Venez échanger avec l'équipe municipale, lors de ces réunions de proximité, aux dates suivantes :

18h00

Mercredi 22 mars

> au restaurant scolaire de Valette

18h00

Mercredi 05 avril

> au Pôle Technologique de Douville



 www.ville-sainteanne.fr
 [villedesainteanne](https://www.instagram.com/villedesainteanne)

 [Ville de Sainte-Anne Guadeloupe](https://www.facebook.com/VilledeSainte-Anne-Guadeloupe)
 [VilleSainteAnne](https://twitter.com/VilleSainteAnne)